



UNIL | Université de Lausanne



^b
**UNIVERSITÄT
BERN**

Philosophisch-historische Fakultät

Historisches Institut

**Weiterbildungsprogramm
in Archiv-, Bibliotheks- und
Informationswissenschaft**

Abstract zur Zertifikatsarbeit: Constitution du patrimoine audiovisuel au niveau cantonal : bilan d'actions d'institutions vaudoises

Sakine Polat Lasserre

ep.lasserre@bluewin.ch

Les documents audiovisuels occupent une place toujours plus importante dans nos sociétés et nos cultures, au point de faire partie désormais de notre patrimoine. De plus en plus, les centres d'archives sont confrontés à la question de leur prise en charge. Nous nous intéressons ici à la constitution du patrimoine audiovisuel vaudois, comme exemple d'enjeux qui peuvent être rencontrés en Suisse à l'échelon cantonal. Nous nous concentrons sur la question de l'évaluation, moins traitée que celle de la conservation mais essentielle dans une perspective patrimoniale. L'évaluation concerne d'abord le contenu des documents, et en particulier la notion délicate de valeur patrimoniale, mais elle tient aussi compte des aspects techniques. La nature du support, sa fragilité, la nécessité de disposer de l'appareil de lecture adéquat, d'opérer des transferts, éventuellement des restaurations compliquent la politique de prise en charge et donc l'évaluation, d'autant que les ressources nécessaires ne sont souvent pas au rendez-vous dans des institutions dont la tâche traditionnelle est le support papier. Le cadre juridique est également examiné, qui au niveau fédéral laisse aux cantons le soin de leurs patrimoines, et au niveau du canton de Vaud donne des responsabilités aux archives cantonales et communales en matière de conservation du patrimoine, mais sans dispositions spécifiques pour l'audiovisuel.

Dans ce cadre et face à ces difficultés, les politiques des trois acteurs majeurs du patrimoine audiovisuel vaudois sont examinées : Archives cantonales vaudoises, Archives de la Ville de Lausanne et Archives de la RTS. Des entretiens avec des responsables des trois institutions ont été menés à cet effet, ce qui permet également une perspective comparative. L'intérêt est de voir comment ces institutions font face à leur tâche, avec les moyens dont elles disposent, quel patrimoine elles parviennent à constituer. On relève en particulier que ces institutions ne travaillent pas de façon isolée, qu'elles mettent en commun leurs compétences et leurs moyens techniques sur des projets spécifiques, et parviennent ainsi à sauvegarder un patrimoine important.

En guise de conclusion, diverses pistes sont explorées sur les possibilités d'actions futures. Une intensification des collaborations, du travail en réseau, apparaît comme la piste la plus réaliste et la plus prometteuse.